

---

# Conférence du désarmement

27 août 2009  
Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cent cinquante-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 27 août 2009, à 10 h 20

*Président:* M. Strohal .....(Autriche)

**Le Président** (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1155<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Plusieurs noms sont inscrits sur la liste des orateurs d'aujourd'hui, et je voudrais donc donner la parole au premier orateur inscrit, qui est l'Ambassadeur Akram, du Pakistan.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je fais cette déclaration sur instruction de mon gouvernement. Je tiens tout d'abord à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement alors que nous entrons dans la phase ultime de nos travaux de 2009, qui est aussi une phase cruciale. Votre pays et votre délégation ont toujours témoigné d'un engagement inébranlable au service des objectifs de cette auguste instance. Votre engagement personnel, votre dévouement et vos compétences diplomatiques seront particulièrement essentiels à ce stade de nos travaux.

Permettez-moi également d'exprimer notre profonde gratitude à la Présidente sortante, l'Ambassadrice de l'Australie, et de saluer l'engagement et le dévouement dont elle a fait preuve en conduisant les travaux de cette instance. Ma délégation la remercie de la coopération et de la compréhension qu'elle nous a manifestées.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur du Kazakhstan à la Conférence du désarmement, et nous avons hâte de travailler avec lui dans la meilleure tradition des relations amicales entre nos deux pays.

Je m'adresse à la Conférence du désarmement à un moment critique. La seule façon pour nous d'aller de l'avant passe par le consensus et par la reconnaissance et la prise en compte des intérêts de toutes les délégations.

Comme c'est le cas de tous les pays ici présents, notre action à la Conférence du désarmement est guidée par notre intérêt national suprême.

Au cours des dernières séances plénières, un certain nombre de délégations ont exprimé leurs points de vue sur la situation qui prévaut à la Conférence du désarmement. Nous avons écouté attentivement leurs déclarations et respectons profondément leurs points de vue.

Le Pakistan est attaché aux objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous attachons une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement dont disposent les Nations Unies. Nous souhaitons qu'elle fasse des progrès significatifs sur les quatre questions centrales.

Le Pakistan s'est associé de bonne foi au consensus sur le document CD/1864, malgré les difficultés de fond qu'il avait avec ce texte, pour permettre à la Conférence du désarmement de progresser de façon générale sur toutes les questions essentielles. Nous espérons que ces questions seraient prises en compte dans la mise en œuvre de la décision.

Or, immédiatement après l'adoption du programme de travail, nous avons malheureusement dû faire face à des manœuvres décevantes et préoccupantes de certaines délégations, y compris sur des questions de procédure. C'est pourquoi nous demeurons préoccupés par les efforts entrepris pour faire en sorte que les mandats des groupes de travail demeurent statiques, sans perspective de progresser vers des négociations sur les quatre questions centrales. Nous sommes alarmés par les arguments selon lesquels le principe d'une rotation des présidents de tous les organes ne peut pas être accepté, et par l'impossibilité de parvenir à un accord sur le calendrier de ces rotations. De même, notre Règlement intérieur, qui exige la négociation du programme de travail au début de chaque année, a fait l'objet d'une tentative de contournement, suite aux propositions visant à faire

en sorte que le programme actuel soit reconduit pour l'année prochaine et peut-être même au-delà.

Certaines délégations sont même allées jusqu'à proposer que le fondement de nos travaux, à savoir le principe du consensus, soit remis en question si elles ne parvenaient pas à faire progresser leur cause. Autre fait inquiétant, il a été suggéré que si la Conférence du désarmement ne progressait pas, sur les bases déterminées par certaines délégations, il serait peut-être nécessaire d'entamer hors de la Conférence des négociations sur des questions telles que les matières fissiles. Ce sont des idées et des propositions auxquelles le Pakistan s'oppose et continuera de s'opposer fermement.

Pour ces raisons, dans le cadre des discussions sur l'exécution du programme de travail de la Conférence du désarmement, le Pakistan se fonde sur des principes qui visent à garantir que les discussions sur les quatre questions centrales soient productives et menées d'une manière propice à produire des résultats de fond sur chacune d'entre elles. Nous nous sommes efforcés de faire en sorte que nos préoccupations soient prises en compte en menant un dialogue constructif avec la présidence et avec les autres membres de la Conférence, et nous continuerons d'agir ainsi.

Pour nous comme pour beaucoup d'autres délégations, le fond et la procédure sont indissociables, puisque les questions de fond et de procédure sont inextricablement liées. Ce principe a été clairement établi lorsque la Conférence du désarmement a élaboré son Règlement intérieur. Par conséquent, il s'ensuit que la règle du consensus s'applique aussi bien à la procédure qu'au fond.

Les quatre questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement sont toutes essentielles au programme mondial de désarmement et aussi à la paix et à la sécurité du monde. La quête de progrès équilibrés sur l'ensemble des quatre questions n'est pas un lien étranger aux négociations, mais une corrélation normative, juridique et technique mise en place librement, volontairement et collectivement. Notre position est fondée sur des principes reconnus par la communauté internationale.

Les objectifs de paix et de stabilité internationales ne pourront être atteints que par une approche non sélective et non discriminatoire des questions sensibles et des questions de fond. Le Pakistan a toujours cru à une sécurité égale et non diminuée de tous les États. La sécurité est indivisible. Les asymétries dans les niveaux de sécurité doivent être traitées aux niveaux sous-régional, régional et mondial.

Chaque délégation à la Conférence du désarmement est en droit de voir ses préoccupations prises en compte dans les décisions adoptées, et il appartient aux membres de la Conférence du désarmement d'examiner ces amendements lors de consultations officieuses ouvertes à tous. Les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement intéressent aussi bien la sécurité collective que la sécurité individuelle des États. Si tous les États ont une voix, ils devraient être en mesure d'exercer leur droit de voir leurs préoccupations prises en compte.

Le Pakistan continuera à ne ménager aucun effort pour parvenir à un consensus ou, à tout le moins, à une compréhension de la nécessité de mesures propres à fixer des objectifs auxquels nous adhérons tous.

Par souci de flexibilité et dans un esprit constructif, le Pakistan a accepté la plupart des modifications proposées par la précédente présidence, se contentant de formuler une demande minimale visant à ce que sa position soit reflétée dans l'alinéa *d* révisé du chapeau dans sa rédaction initiale diffusée par l'ancien Président. Permettez-moi, pour le bénéfice de tous les États membres, de donner lecture en substance du texte révisé de l'alinéa *d*. Je cite: «La Conférence s'efforcera d'atteindre, sans discrimination, des résultats équilibrés dans l'examen de tous les points de l'ordre du jour, en particulier des quatre questions

centrales fondamentales, tout en reconnaissant le principe d'une sécurité non diminuée pour tous.».

D'après les discussions que nous avons eues avec un certain nombre de délégations, nous comprenons que plusieurs d'entre elles sont prêtes à accepter cette formulation. Malheureusement, notre texte révisé, celui que je viens de lire, n'a pas encore été officiellement communiqué à toutes les délégations, et aucun effort n'a été fait jusqu'à présent pour déterminer si cette formulation rencontrait l'objection d'une ou plusieurs délégations.

Une délégation a déclaré à la séance plénière précédente que les résultats étaient imprévisibles. Notre réponse à cette affirmation est que, dans le document CD/1864, le chapeau énonce clairement la possibilité de négocier sur toutes les quatre questions centrales. La Conférence du désarmement, qui est un organe de négociation, doit par conséquent produire des résultats qui établissent un équilibre entre les intérêts de tous les États membres.

En outre, le paragraphe 29 du document final adopté à l'issue de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se lit comme suit: «L'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire d'avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit. À chaque stade, l'objectif devrait être le maintien d'une sécurité non diminuée, tout en ramenant le niveau des armements et des forces militaires au niveau le plus bas possible.».

De toute évidence, la formulation que nous avons employée n'est pas de notre invention, mais repose sur des principes qui ont été clairement acceptés par la communauté internationale.

Par ailleurs, une autre délégation a fait valoir que la sécurité nationale n'existait pas de façon isolée et qu'elle ne pouvait pas être invoquée pour diminuer ou fragiliser celle des autres États. Je voudrais respectueusement souligner que ma délégation a demandé à plusieurs reprises que soit reconnu le principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États. Je pense que cette démarche parle d'elle-même.

Une grande impatience a également été manifestée à propos de la perte de huit semaines depuis l'adoption du document CD/1864. Les collègues en question pourraient peut-être tenter de faire preuve de la même patience que celle qu'ils ont démontrée au cours des douze dernières années, alors que la Conférence du désarmement était dans l'impasse en raison des prises de position de certaines délégations qui ont empêché l'adoption d'un programme de travail par consensus.

Permettez-moi de conclure en rappelant que ma délégation souhaite rechercher le consensus, même à ce stade tardif. Nous avons, dans un esprit de souplesse et de compromis, accepté plusieurs des modifications qui nous avaient été proposées. Nous avons en retour le droit de demander aux autres de faire preuve de la même souplesse. L'absence d'une telle flexibilité ne peut que nous conduire à conclure que nos préoccupations, auxquelles nous avons tenté de répondre, sont justifiées.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et je donne la parole à l'orateur suivant, l'Ambassadeur Baiedi Najad, de la République islamique d'Iran.

**M. Baiedi Najad** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): La Conférence du désarmement vit aujourd'hui, selon nous, une de ses sessions les plus importantes de ces dernières années. Si un plan d'exécution du programme de la Conférence peut être adopté au cours de la présente séance, il s'agira d'une véritable percée dans les travaux de cette instance qui, après treize années de paralysie, pourra engager la phase véritablement

concrète de ses travaux, un objectif que nous avons tous tenté d'atteindre. En revanche, si une telle décision est impossible aujourd'hui, du point de vue pratique et compte tenu du calendrier de la session annuelle de 2009, il n'y aura plus de possibilité de mettre en œuvre le programme de travail, et nous devons nous rendre à l'évidence et constater que la paralysie de la Conférence va se poursuivre, sans aucune perspective immédiate d'avenir. Dans ce contexte, nous avons tous aujourd'hui une responsabilité particulière s'agissant du devenir de la Conférence du désarmement.

L'adoption du programme de travail de la Conférence, en mai dernier, sous la présidence éclairée de l'Ambassadeur Jazaïry, a fait naître un optimisme sans précédent qui nous a laissé espérer que la Conférence serait en mesure de commencer immédiatement à travailler, au sortir d'une longue période de stagnation. Immédiatement après l'adoption du programme de travail, des efforts ont été entrepris afin de préparer le projet de décision nécessaire pour mettre en œuvre ce programme de travail. Des approches, points de vue, formulations et terminologies différents ont été présentés par diverses délégations, avec notamment pour résultat le projet de texte contenu dans le document CD/1870/Rev.1 dont nous avons été saisis par l'Ambassadrice de l'Australie, qui vous a précédé à la présidence, Monsieur le Président. Ce texte a toutefois fait l'objet de nouvelles discussions, au cours desquelles la délégation pakistanaise a, en particulier, soumis des propositions de modifications. Nous nous félicitons de ce début de dialogue constructif et, après d'intenses consultations au plus haut niveau politique, beaucoup des éléments proposés par le Pakistan recueillent à l'évidence un large accord, et nous saluons la flexibilité démontrée par cette délégation en acceptant certains termes déjà repris dans ses propositions. D'après notre lecture, et comme l'a réaffirmé aujourd'hui l'Ambassadeur du Pakistan, le principal point encore en suspens à ce stade figure dans le bref alinéa *d* du texte, qui fait en particulier référence à la notion de «résultat» équilibré pour qualifier les travaux des groupes de travail qui seront créés pour chacune des quatre questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

La notion d'équilibre dans les résultats des travaux effectués au titre des quatre questions centrales dont est saisie la Conférence ne devrait, selon nous, se heurter à aucune controverse susceptible d'empêcher la Conférence du désarmement de conclure des discussions et négociations de fond après une période de stagnation si longue.

En premier lieu, pour parler franchement, beaucoup de délégations chercheront de toute manière, avec ou sans la notion d'équilibre dans les résultats, à atteindre des résultats équilibrés qui prennent en compte les quatre questions centrales. Je pense que cette position ressort clairement des efforts déployés par de nombreux pays non alignés pour parvenir à l'adoption d'un programme de travail équilibré. Il est clair que, depuis de nombreuses années, la Conférence du désarmement était prête à ouvrir des négociations sur un traité visant à interdire les matières fissiles, mais il aura fallu quelques années pour parvenir à adopter un programme de travail qui reflète la volonté de la Conférence d'engager des discussions sur les trois autres questions centrales, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je suis convaincu que toutes ces années de négociations autour de l'inclusion de ces questions dans le programme de travail sont la preuve éclatante de l'importance vitale que chacune de ces quatre questions centrales revêt aux yeux de chacun d'entre nous. Il serait simpliste de s'attendre à ce que les membres de la Conférence ne réclament pas de la part de cette instance un engagement sérieux sur chacune de ces questions.

En deuxième lieu, nous sommes absolument convaincus que l'inclusion de la formulation proposée par le Pakistan n'empêchera en aucune façon la Conférence du désarmement de mettre pleinement, sérieusement et véritablement en œuvre son programme de travail. Personne ne peut nier, du moins en ce qui concerne 2009 et

considérant la proximité du terme de notre session annuelle, que les groupes de travail créés sous l'égide de la Conférence produiraient des résultats équilibrés.

En conclusion, je me dois de réaffirmer que, même s'il est toujours possible de spéculer sur les diverses interprétations et, du même coup, sur les possibles répercussions de telle ou telle formulation proposée aujourd'hui, la perspective brutale de replonger dans la stagnation faute d'une décision aujourd'hui aurait, à notre avis, des répercussions beaucoup plus désastreuses pour la Conférence du désarmement. La raison nous dicte aujourd'hui, je crois, de privilégier les conséquences les plus prévisibles et de laisser de côté les spéculations concernant une interprétation possible de cette formulation. Acceptons donc la proposition spécifique du Pakistan et adoptons aujourd'hui le plan d'exécution du programme de travail de la Conférence. Faisons-le tout simplement.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Iran, et je donne la parole à l'orateur suivant sur la liste, qui est l'Ambassadeur Badr, de l'Égypte.

**M. Badr** (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu qu'au stade critique actuel, vos compétences reconnues constitueront un atout majeur dans la conduite des travaux de cette instance, et vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation. Permettez-moi aussi de remercier votre prédécesseur, l'Ambassadrice Millar, de l'Australie, pour sa sagacité et ses efforts inlassables.

Au cours de sa session de 2009, la Conférence du désarmement est parvenue à un consensus qui nous fuyait depuis plus de dix ans et qui s'est traduit par l'adoption récente de notre programme de travail. C'est une étape importante, qui nous conduit à souligner la nécessité de préserver lors des sessions à venir l'état d'esprit positif qui a caractérisé nos travaux en 2009. Il est important de reconnaître que pour être durable, ce processus doit être soumis à une responsabilité collective, et que cette responsabilité collective peut s'exercer en répondant aux préoccupations de tous les membres et en prenant en considération la diversité des points de vue.

De très nombreuses délégations, dont la mienne, ont fait part de leur volonté de s'associer au consensus sur le document CD/1870/Rev.1. Toutefois, nous sommes suffisamment flexibles pour prendre en considération les propositions présentées par d'autres délégations dans le but de parvenir à ce consensus et de mettre en œuvre notre programme de travail.

L'Égypte est de l'avis qu'un temps et une énergie considérables ont été dépensés pour promouvoir le document CD/1870/Rev.1 et qu'une convergence de vues est proche, la plupart des questions ayant été prises en compte. Nous sommes dans la dernière ligne droite et, même si c'est la plus dure, nous ne devons pas renoncer, et nous vous encourageons, Monsieur le Président, à redoubler d'efforts avec les parties concernées pour parvenir à un accord rapide. L'Égypte est fermement déterminée à respecter et appliquer scrupuleusement le Règlement intérieur de la Conférence.

En conclusion, permettez-moi de réitérer notre confiance dans vos compétences et dans la sagacité de votre jugement. Nous restons prêts à travailler avec toutes les délégations intéressées dans le but de parvenir au consensus dont nous avons besoin pour aller de l'avant dans un climat serein et productif en prenant en compte les perspectives à long terme, qui constituent certainement l'essence même de toute négociation sur des questions d'importance stratégique telles que celles dont est saisie la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Badr de sa déclaration, et je donne la parole à l'oratrice suivante, qui est l'Ambassadrice de l'Australie.

**M<sup>me</sup> Millar** (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Je voudrais très brièvement apporter une précision concernant la déclaration faite il y a quelques instants par l'Ambassadeur du Pakistan, mais tout d'abord, permettez-moi de vous remercier des paroles aimables que vous m'avez adressées. Je crois que nos consultations ont été aussi productives que possible.

J'aimerais toutefois préciser un point. Tous les documents que vous m'avez demandé de distribuer ont été remis au secrétariat dans ce but, de même que d'autres documents que nous étions convenus d'adresser aux coordonnateurs régionaux en vue de consultations avec les groupes. En tant qu'ancienne Présidente, je peux dire très clairement, je crois, que j'ai fait tous les efforts qui étaient possibles pour déterminer si une ou plusieurs des formulations proposées par les délégations étaient susceptibles de recueillir un consensus et, malheureusement, cela n'a pas été le cas.

**Le Président** (*parle en anglais*): Merci beaucoup de cette précision. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

**M. Frómata de la Rosa** (Cuba) (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur le Président. Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis le début de votre mandat, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre coopération pleine et entière.

Je serai très bref. Le 29 mai dernier, nous avons assisté à un événement historique avec l'adoption, après des années d'inaction, du programme de travail de la Conférence, une décision qui a constitué un message d'optimisme en ce qui concerne les travaux de cette instance. Dans ce même esprit, ma délégation tient à exprimer avec force l'espoir qui est le nôtre que, dans l'avenir, la flexibilité, la volonté d'aller de l'avant, le respect du Règlement intérieur, un dialogue constructif et la recherche du consensus prévaudront à la Conférence afin que nous puissions finalement mettre en œuvre le programme de travail.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration. La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? L'Ambassadeur du Pakistan a demandé la parole.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis désolé de reprendre la parole. Je voulais juste apporter une précision à notre distinguée collègue, l'Ambassadrice de l'Australie, et lui dire que je ne voulais pas donner une fausse impression. En fait, je suis entièrement d'accord avec vous, et nous avons apprécié la coopération que vous nous avez accordée, et je suis entièrement d'accord pour dire que vous avez fait de votre mieux pour que tous les documents et les propositions que notre délégation a établis soient mis à la disposition de tous les membres concernés de la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole à l'Ambassadeur de la Chine.

**M. Wang Qun** (Chine) (*parle en chinois*): Lors de la dernière séance plénière, j'ai fait une déclaration dans laquelle j'ai exprimé le souhait de la Chine de commencer un travail de fond à une date rapprochée. C'est pourquoi nous pensons que nous devons tout d'abord définir clairement les enjeux. Deuxièmement, quels sont nos objectifs? Troisièmement, comment allons-nous résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés?

Je n'avais pas prévu de prendre la parole aujourd'hui mais, après avoir écouté les déclarations de plusieurs délégations, je voulais demander au secrétariat des éclaircissements sur une question de procédure. Ce que je trouve quelque peu déroutant, c'est que l'Ambassadeur du Pakistan a dit qu'il nous avait fait distribuer un document, mais

l'Ambassadrice de l'Australie vient de nous dire qu'elle l'avait déjà fait distribuer. Ma question est donc la suivante: ce document a-t-il été distribué? Je regrette de dire qu'à l'écoute des déclarations que nous venons d'entendre, mon impression diffère quelque peu de celle de l'Ambassadeur du Pakistan, avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le Président. L'Ambassadeur du Pakistan a dit tout à l'heure qu'il avait présenté un texte révisé que certaines délégations avaient jugé acceptable tandis que d'autres avaient des opinions différentes. J'ai assisté à toutes les séances plénières, et mon impression est que je n'ai entendu personne dire qu'il avait un avis différent sur ce texte révisé. Bien sûr, je n'ai pas encore vu le texte révisé qui a été distribué, et j'espère donc que le secrétariat nous précisera si oui ou non un tel texte révisé existe réellement. En supposant qu'un tel texte existe, il semble que le problème n'est en réalité qu'un problème insignifiant, donc je pense que nous devons nous concentrer sur la résolution de ce problème. L'Ambassadeur du Pakistan vient de nous donner lecture de son texte révisé. Mon sentiment personnel est que les efforts déployés par l'Ambassadrice de l'Australie, notre ancienne Présidente, ainsi que ceux de l'Ambassadeur de l'Autriche et de toutes les autres délégations, y compris la délégation pakistanaise, qui a présenté un texte révisé, s'inscrivent tous dans un effort global mené dans le but de résoudre ce problème. Le nœud de la question est de savoir si nous pouvons trouver une solution à ce problème. Personnellement, je pense que grâce aux efforts des anciens présidents, de l'actuel Président et des autres délégations, nous sommes déjà très proches d'une solution. Je ne dis pas que nous avons atteint le bout du tunnel, mais je pense que nous en sommes très proches. En ce qui concerne la Chine, nous avons toujours dit que nous espérons être en mesure de parvenir à un accord le plus tôt possible pour pouvoir commencer immédiatement notre travail de fond. La Chine espère que toutes les délégations travailleront de concert pour atteindre cet objectif. Pourtant, l'impression qui se dégage est que nous ne cessons de parler sans savoir quel est le nœud du problème. À tout le moins, nous devrions nous concentrer ici sur ces questions dans le but d'y apporter des réponses. Nous saluons les efforts déployés par toutes les délégations, et nous demeurons également disposés à jouer un rôle constructif dans ce processus et à commencer nos travaux de fond le plus rapidement possible. Mettons-nous donc au travail immédiatement!

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la Chine de sa déclaration et j'invite le secrétaire de la Conférence à répondre à la question qui lui a été posée.

**M. Zaleski** (Secrétaire de la Conférence) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je souhaite informer les délégations que le document présenté par l'Ambassadeur Sami Akram, du Pakistan, que nous avons reçu le vendredi 21 août, à savoir une lettre par laquelle il priait le secrétariat de faire distribuer un document intitulé «Position du Pakistan concernant l'exécution du programme de travail (CD/1864) pour la session de 2009 de la Conférence du désarmement», a été traité en priorité et distribué aux délégations par les canaux habituels le mardi 25 août, à 10 heures, de sorte qu'il puisse être disponible dans toutes les langues, et qu'il est disponible depuis le mardi, à 10 heures.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie M. Zaleski de cette précision. Le document en question porte la cote CD/1873.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Le Bangladesh et le Brésil ont demandé la parole. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

**M. Macedo Soares** (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie aussi mon estimé collègue chinois d'avoir soulevé cette question, et le secrétariat d'y avoir apporté une réponse claire.

Il se trouve que ma délégation n'a pas eu connaissance de l'existence de ce document dont vient de parler le secrétariat. Bien sûr, nous avons entendu l'Ambassadeur



du Pakistan nous parler du texte spécifique d'un alinéa que sa délégation propose de modifier. Bien sûr, ma délégation n'est pas en mesure aujourd'hui de réagir à cette proposition, car nous avons besoin de temps et de consultations avec notre capitale pour évaluer les répercussions exactes des modifications proposées, mais je pense que cette question – qui est de la plus haute importance pour le fonctionnement de la Conférence – doit faire l'objet d'un examen objectif et approfondi, de sorte que nous puissions nous retrouver le plus vite possible en séance plénière, après consultation, pour éventuellement prendre une décision, peut-être comme l'a proposé l'Ambassadeur Wang, de la Chine.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur du Bangladesh.

**M. Hannan** (Bangladesh) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter, de même que le Gouvernement autrichien, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement à un stade critique de ses travaux. Nous vous souhaitons le plein succès dans vos efforts et avons hâte de coopérer étroitement avec vous pour y parvenir.

Je voudrais également remercier l'Ambassadrice Caroline Millar, de l'Australie, et les autres anciens présidents de leurs efforts pour parvenir à un consensus sur l'exécution du programme de travail de la Conférence du désarmement tel qu'il figure dans le document CD/1864.

Comme nous l'avons déjà dit devant cette auguste instance, le Bangladesh espère que la Conférence du désarmement parviendra rapidement à un consensus et pourra ainsi commencer ses travaux de fond. Alors que nous nous apprêtons à prendre la prochaine présidence, en 2010, nous espérons voir la Conférence du désarmement sortir de l'impasse qui la bloque depuis douze ans et se mettre au travail. Le monde extérieur attend depuis longtemps que la Conférence s'attaque à la tâche qui lui a été confiée en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur les questions afférentes au désarmement et à la limitation des armements. Nous espérons que la Conférence sera en mesure de parvenir à un consensus sur la reprise de ses travaux de fond à une date rapprochée.

Les progrès réalisés jusqu'à présent vers ce consensus encore insaisissable doivent absolument renforcer notre volonté de redoubler d'efforts pour y parvenir. Nous avons le sentiment que les négociations consistant à répondre aux préoccupations encore en suspens ont progressé. Je suis d'accord avec les autres orateurs pour dire que nous devons tous essayer de franchir la dernière haie et parvenir à une convergence de vues, grâce à notre savoir-faire diplomatique et notre sagesse collectifs, sans oublier que l'échec nous est interdit.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Bangladesh de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

**M. Duncan** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter et de vous assurer de notre appui.

Nous avons entendu parler ce matin de responsabilité et d'ambition collectives, et je voudrais faire quelques observations à ce sujet. Notre ambition collective est de parvenir à un monde sans armes nucléaires, et la Conférence du désarmement est une pièce importante dans la réalisation de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires qui ont signé le TNP, notamment son article VI, par lequel ils se sont engagés à désarmer.

Nous avons entendu que la Conférence du désarmement était l'unique instance de négociation au sein de laquelle tous les États qui possèdent des armes nucléaires peuvent se réunir pour prendre des mesures visant à réaliser collectivement cette noble ambition, et où les intérêts nationaux de sécurité des États sont protégés par la règle du consensus. Mais

nous devons veiller à ne pas abuser de notre jargon. La Conférence du désarmement est la seule instance de négociation permanente. Elle n'est toutefois pas la seule instance. Il pourrait y en avoir d'autres. Il y en a déjà eu d'autres. Nous avons vu à Genève ce qui se passe quand dans d'autres instances la règle du consensus est mal utilisée. Ce sont des faits, pas des menaces.

Il est difficile de comprendre comment la dimension procédurale d'une décision politique a pu conduire à un tel blocage, mais tout État est en droit de se retirer d'un consensus. Toutefois, il n'est pas particulièrement utile de faire des allégations concernant de prétendues manœuvres ou de formuler des critiques voilées de nos présidents.

Au contraire, je tiens à rendre tout leur crédit aux présidents de cette année pour leur travail. Cette année encore, la plate-forme présidentielle a démontré toute sa valeur en tant que mécanisme destiné à édifier les nouvelles structures appelées à réfléchir sur l'action à mener au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, celui du monde interconnecté et interdépendant dans lequel nous vivons aujourd'hui. C'est ce que le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, David Miliband, a appelé «la coalition du consentement».

Le Royaume-Uni s'associe à tous ceux qui éprouvent un plaisir particulier en constatant que la décision qui a permis le déblocage de la Conférence sur son programme de travail, après dix ans de paralysie, a été façonnée et gagnée par un pays chef de file du mouvement des non-alignés. Cette situation sied en effet tout particulièrement à l'action en faveur de la limitation des armements et du désarmement qui doit être menée au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.

Comme je l'ai dit, tout pays est en droit de se retirer d'un consensus, mais il est aussi de rigueur, dans la pratique diplomatique habituelle, que, si ce pays cherche tout de même à faire avancer les choses, il assume la responsabilité de son acte et s'efforce lui-même de susciter un nouveau consensus pour convaincre les autres pays de l'acceptabilité des modifications qu'il propose. Ce n'est pas, je le crains, une pratique qui consiste à essayer de constituer une alliance de partisans de ces modifications. La plupart d'entre nous désapprouvent une telle conception de l'effort collectif, mais c'est pourtant, malheureusement, là que nous en sommes.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration, et je voudrais dire la chose suivante. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé aux discussions de ce matin et ont apporté leur contribution à ce stade. Je suis également d'accord avec tous ceux qui ont dit que nous étions à un moment critique.

En effet, un des aspects essentiels du moment que nous vivons est que nous approchons à grands pas de la fin de la session de 2009 de la Conférence, et c'est pour cette raison que nous avons poursuivi les consultations très intenses engagées par nos prédécesseurs et, en particulier, par l'Ambassadrice Millar, précisément en vue de faire progresser la Conférence et de permettre le début de l'exécution effective de son programme de travail. Ces consultations que j'ai menées, en fait, jusqu'à ce matin même, ont bénéficié d'un esprit de coopération et d'ouverture et de l'attitude constructive de toutes les parties consultées, mais elles ne m'ont pas permis de conclure que nous étions en mesure de parvenir à un consensus sur le texte d'une décision.

Je suis certainement prêt à poursuivre ces consultations et je propose que, dans un dernier effort, nous suspendions maintenant la séance pendant un court instant afin de permettre, dans quelques minutes, des consultations présidentielles officieuses avec toutes les délégations intéressées, dans la salle I, qui se trouve juste à côté.

La séance est suspendue.

*La séance est suspendue à 11 h 5; elle est reprise à 13 h 10.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Nous reprenons la 1155<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement et nous remercions les délégations de leur patience et de leur participation aux consultations officieuses qui ont eu lieu dans l'intervalle et qui se poursuivent.

Nous allons poursuivre la séance avec toutes les délégations intéressées dans la même salle cet après-midi, à 16 heures, et nous verrons ensuite si et quand la Conférence tiendra sa prochaine séance plénière.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, la séance est levée.

*La séance est levée à 13 h 15.*